



Fiscalité sur objets de collection suite vente aux enchères

Par Gcaius

Bonjour à tous,

Je vous explique mon cas, j'ai laissé quelques objets de collection pour une vente aux enchères. Le montant total est de 17k.

Sur ces 17k cependant un seul article dépasse les 5k

Je suis un peu perdu sur le fait de devoir déclarer ou non ce revenu exceptionnel, si oui comment, par quel mode et à combien sera taxé le prix final de vente ?

Merci à vous pour vos éclaircissements

Par Hibou Joli

Bjr,

Seul l'objet de collection qui dépasse 5000 ? sera effectivement soumis à la taxe de 6,5%. Sauf à opter pour une déclaration des plus-values de biens meubles (imprimé 2048M) si on détient le bien depuis plus de 22 ans (exonération)

Par Gcaius

Merci à vous

Dans ce cas comment procéder?

Merci pour vos éclaircissements

Par Hibou Joli

C'est au Commissaire Priseur, l'intermédiaire, de vous la prélever sur le prix de vente. A charge pour lui de la reverser au Trésor Public. Comme pour de la TVA

Par Gcaius

Non la ce n'est pas au commissaire priseur de le faire c'est à moi